

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) N° 453/2010

# Mareva



## REHAUSSEUR DE pH ET DE TAC / REVA-PLUS 2

Version précédente: 19/04/2010

Date de révision: 23/11/2011

### 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

#### 1.1 - Identificateurs de produit

Nom commercial : REHAUSSEUR DE pH ET DE TAC / REVA-PLUS 2  
Nom générique : pH + double action  
Type de produit : Mélange

#### 1.2 - Utilisations identifiées / utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Produit solide pour augmenter la valeur du pH et du TAC des eaux de piscines.

#### 1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **MAREVA PISCINES ET FILTRATION**  
Adresse : Z.I. du bois de Leuze -25 Av Marie CURIE  
13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France  
Téléphone / Fax : Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07  
Adresse E-mail: : tech@mareva.fr

Pour la suisse se référer à la section 16.2

#### 1.4 - Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence FRANCE : 04.91.75.25.25 : Centre Anti-Poisons de MARSEILLE  
N° ORFILA (INRS): 01.45.42.59.59  
Allemagne : 030.19240 ou 030.30686790 : Giftnotruf BERLIN  
Suisse: 145 (STIZ Zürich)

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 -Classification de la substance ou du mélange

##### **Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008**

Irritation des yeux - Cat2 - H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section; voir Section 2.2

##### **Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Irritant (Xi) - R36

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans cette Section; voir Section 16

##### **Effets néfastes les plus importants**

Mentionnés en gras dans la partie étiquetage ci-dessous.

## 2.2 -Etiquetage de la substance ou du mélange

### Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008

Symboles de danger : 

Mention d'avertissement : Attention  
Mention de danger

H319 : **Provoque une sévère irritation des yeux**

#### Conseils de prudence - Prévention

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Conseils de prudence - Intervention

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

## 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 - Substances

3.1.a Nom chimique : Carbonate de sodium

N° CAS : 497-19-8

N° CE : 207-838-8

Concentration : 30 - 70%

N° d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19-xxxx

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Irritation oculaire - Cat2 - H319

Classification selon les Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Irritant (Xi) - R36

Pour le texte complet des Phrases-R et H mentionnées dans cette Section; voir Section 2 et 16

## 4 - PREMIERS SECOURS

### 4.1 - Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : En cas de projections dans les yeux et le visage, traiter les yeux en priorité.

En cas d'inhalation : Placer la personne à l'air frais. Donner de l'oxygène si nécessaire.  
Consulter un médecin en cas de symptômes respiratoires.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.  
Laver la peau immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes.  
Consulter un médecin si une irritation apparaît.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau claire en maintenant les paupières bien écartées pendant 15 minutes minimum. Enlever les lentilles s'il n'y a pas de difficulté.  
Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir.  
Faire boire de l'eau. Hospitaliser d'urgence.

#### **4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données supplémentaires disponibles

#### **4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données supplémentaires disponibles

### **5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE**

#### **5.1 - Moyens d'extinction**

*Moyens d'extinction appropriés* : Dioxyde de carbone, poudre, mousse, eau pulvérisée

*Moyens d'extinction inappropriés* : pas de donnée

#### **5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas combustible.

#### **5.3 - Conseils aux pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- En cas de feu environnant refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée.

### **6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

#### **6.1- Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

- Conserve à l'écart des Produits incompatibles.
- Utiliser un équipement de protection individuelle (voir Section 8).
- Appareil respiratoire autonome en milieu confiné, si oxygène insuffisant, en cas d'émanations importantes.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### **6.3- Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage**

- Recueillir le produit dans des conteneurs proprement étiquetés. Les récipients sont adaptés et fermés pour l'élimination.
- Nettoyer l'emplacement souillé avec des grandes quantités d'eau.
- Eliminer conformément à la réglementation en vigueur.
- Traiter le produit récupéré selon la section 13.

## **7 - MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Eviter la formation de poussière - Ne pas respirer les poussières
- Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements
- Prévoir douches, fontaines oculaires, poste d'eau à proximité
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Se laver les mains après manipulations

### **7.2- Conditions d'un stockage sécurisé incluant les incompatibilités**

*Stockage* : Conserver dans un endroit frais et ventilé dans l'emballage d'origine.  
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité (produit hygroscopique).  
Tenir éloigné des acides.

*Matériel d'emballage* : Polyéthylène, matière plastique tissée + PE.

## **8 - CONTROLES DE L' EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1- Paramètre de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition**

*Carbonate de sodium*                      **OEL (Other Exposure Limit) 2007 = 10 mg/m<sup>3</sup>**  
*Bicarbonate de sodium*                **TWA = 10 mg/m<sup>3</sup>**

### **8.2- Contrôle de l'exposition**

#### **Mesures d'ordre technique**

Voir mesures de protection Section 7

#### **Equipement de protection individuelle**

*Protection respiratoire* : En cas de ventilation insuffisante, les travailleurs doivent porter un masque filtrant à poussière.

*Protection des mains* : Gants. Vous référez au fournisseur de gant pour vous assurez que le niveau de protection est suffisant pour l'utilisation envisagée.

*Protection des yeux* : Lunette de sécurité.

*Protection de la peau et du corps* : Vêtements couvrants.  
Vous référez au fournisseur pour vous assurez que le niveau de protection est suffisant pour l'utilisation envisagée.

*Mesures d'hygiène* : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.  
Prohiber le contact avec la peau et les yeux - Ne pas fumer

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Voir Section 6.2

## **9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Propriétés physiques et chimiques**

<i>Aspect</i>	: solide (poudre)
<i>Couleur</i>	: blanc
<i>Odeur</i>	: Inodore
<i>pH à 25°C à 1%</i>	: 11 - 12
<i>Point de congélation</i>	: Non applicable
<i>Point d'ébullition</i>	: Non applicable
<i>Point de fusion</i>	: Env 851°C
<i>Point de décomposition</i>	: > 400°C
<i>Point d'éclair</i>	: Non applicable
<i>Inflammabilité</i>	: Non inflammable
<i>Propriétés explosives</i>	: Non explosif
<i>Propriétés comburantes</i>	: Non applicable
<i>Pression de vapeur</i>	: Non applicable
<i>Densité de vapeur apparente</i>	: env 2,5 g/cm <sup>3</sup>
<i>Solubilité(s)</i>	: soluble dans l'eau (env 71 g/L à 0°C)
<i>Coeff partage: n-octanol/eau</i>	: Non applicable
<i>Viscosité</i>	: Non applicable

## **10 - STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

- Pas d'information disponible

### **10.2- Stabilité chimique**

- Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### **10.3- Réactions dangereuses**

- Pas d'information disponible

### **10.4- Conditions à éviter**

- Attaque les métaux en présence d'eau ou d'humidité
- La chaleur et l'humidité

### **10.5- Matières incompatibles**

- Réagit violemment au contact des acides (dégagement de chaleur et de CO<sub>2</sub>)
- Dégage de la soude caustique en contact avec la chaux
- fluor, aluminium au rouge

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

- Pas d'information disponible

## **11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

*Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange*

### **11.1- Toxicité aiguë**

#### **11.1.a- Carbonate de sodium:**

*Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 2800 mg/kg (espèce: rat)  
*Toxicité aiguë par voie inhalation* CL50 = 0,8 mg/L, 2H (espèce: cochon d'inde)  
CL50 = 1,2 mg/L, 2H (espèce: souris)  
CL50 = 2,3 mg/L, 2H (espèce: rat)  
*Toxicité aiguë par voie cutanée* DL50 > 2000 mg/Kg (espèce: lapin)

#### **11.1.b- Bicarbonate de sodium:**

*Toxicité aiguë par voie orale* DL50 = 4220 mg/kg (espèce: rat)

**==> Mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë**

### **11.2- Corrosion cutanée / Irritation cutanée**

Pas de données

### **11.3- Lésions oculaires graves / irritation oculaire**

**povoque une sévère irritation des yeux**

### **11.4- Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Pas de données

### **11.5- Mutagénicité**

Pas de données

### **11.6- Cancérogénicité**

Pas de données

### **11.7- Toxicité pour la reproduction**

Pas de données

### **11.8- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Pas de données

### **11.9- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée**

Pas de données

### **11.10- Autres informations**

Pas de données

## **12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

*Aucune information écologique n'est disponible sur le mélange*

### **12.1- Toxicité**

#### **12.1.a- Carbonate de sodium:**

*Toxicité aiguë:* Poissons: CL50 = 300mg/L, 96H (espèce: Lepomis macrochirus)  
Poissons: CL50 = 740mg/L, 96H (espèce: Gambusia affinis)  
Crustacés: CE50 = 200-227mg/L, 48H (espèce: Ceriodaphnia dubia)  
*Toxicité chronique:* Phytoplancton: CE0 = 14mg/L, 7 Jours (Biomasse)

#### **12.1.b- Bicarbonate de sodium:**

*Toxicité aiguë:* Poissons: CL50 = 8250mg/L, 96H  
Daphnies: CE50 = 2350mg/L, 48H

**==> Mélange n'est pas classé avec une toxicité aiguë ou chronique pour l'environnement aquatique**

### **12.2- Persistance et dégradabilité**

Pas de données

### **12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données

### **12.4- Mobilité**

Pas de données

### **12.5- Autres effets néfastes**

Pas de données

## **13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L' ELIMINATION**

### **13.1- Méthodes d'élimination**

- Eliminer conformément aux législations en vigueur
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau (empêcher le produit de pénétrer dans les égouts).
- Ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement

### **13.2- Emballages contaminés**

- Rincer plusieurs fois l'emballage à l'eau avant rejet ou élimination. Verser les eaux de rinçage dans la piscine.
- Eliminer conformément aux législations en vigueur.

## **14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Substance non soumise à la réglementation sur les transports.

## **15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

N° ICPE	: Non concerné
N° MEEDDAT	: Non concerné
Allemagne:	Registriernummer : Non concerné
Suisse:	SZID: 293086

## **16 - AUTRES INFORMATIONS :**

### **16.1- Phrases intégrales mentionnées dans la section 2 et 3**

H36: Irritant pour les yeux

### **16.2 - Renseignements concernant le responsable de la mise sur le marché en suisse**

<i>Société</i>	: MAREVA AG
<i>Adresse</i>	: St. Alban-Vorstadt 102-PF342 CH-4013 BASEL
<i>Téléphone / Fax</i>	: Tel : 0041.(0)613226922 - Fax : 0041.(0)613226923
<i>Adresse E-mail:</i>	: tech@mareva.fr

### **16.3- Autres informations**

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l' état de nos connaissances, des données fournisseurs et de principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit à la date de mise à jour de ce document.

Cette fiche de sécurité concerne le produit spécifiquement désigné.

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.